



Critères d'évaluation à adopter au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015

Promotion des Maîtres de Conférences

Rubriques	
1- Activités de recherche dans la discipline/spécialité ouverte	40
<ul style="list-style-type: none"> - Articles impactés (6pts x position de l'auteur) + valeur de l'IF de la revue l'année de publication (base Thomson & Reuters) - Articles indexés (bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar, SIS) 4pts x position de l'auteur (la revue TJPP indexée SIS) - Articles à comité de lecture 2pts x position de l'auteur - Brevet International : 3pts - Brevet National : 2pts - Short Notes/First reports Impactés : (3pts x position de l'auteur) + valeur de l'IF de la revue l'année de publication - Short Notes/First reports indexés : 2pts x position de l'auteur - Chapitres d'ouvrages 4pts x position de l'auteur - Ouvrages (en dehors du Master et de la Thèse) 10pts x position de l'auteur - Proceedings de manifestations scientifiques Internationales 2pts x position de l'auteur - Proceedings de manifestations scientifiques nationales 1pt x position de l'auteur - Communications orales dans des manifestations scientifiques internationales avec comité de lecture 1,5pts x position de l'auteur - Communications orales dans des manifestations scientifiques nationales avec comité de lecture 1pt x position de l'auteur - Communications affichées dans des manifestations scientifiques Internationales avec comité de lecture 1pt x position de l'auteur - Communications affichées dans des manifestations scientifiques nationales avec comité de lecture 0,5pt x position de l'auteur - Projets de recherche (Coordination, mobilisation des fonds de recherche) internationaux : 4 pts - Projets de recherche (Coordination, mobilisation des fonds de recherche) nationaux : 2 pts - Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat Très cohérent : 5pts, moyennement cohérent : 2pts, pas cohérent : 0 pts 	
2- Contribution de la recherche au développement	35
<ul style="list-style-type: none"> - Paquet technique (formations d'ingénieurs, journées d'informations, journées de démonstration, fiche technique, appartenance à un comité scientifique ou technique) : 1pt/attestation pour tout type d'activité - Document technique : 1pt à 3 pts en fonction de l'importance - Brevet valorisé : 10 pts - Aide à la décision (Prototype/Modèle) : 3 pts 	
3- Contribution au développement des compétences scientifiques	10
<ul style="list-style-type: none"> - Encadrements : *PFE : 1pt *Master recherche ou professionnel : 2pts 	

*Co-encadrement thèse : 5pts	
*Stages : 0,5 pts	
- Enseignement : 1 pt / 5 heures	
- Prix et distinction : 1 pt / attestation	
- Participation dans des comités scientifiques ou évaluation d'un article : 1pt/participation ou évaluation	
- Organisation d'événements scientifiques internationaux (ou participation) : 2pts/ Organisation	
- Organisation d'événements scientifiques (ou participation) nationaux : 1pt/ Organisation	
4- Exposé oral	10
Qualité de la présentation : 2 pts	
Maîtrise linguistique : 3 pts	
Evaluation des connaissances : 5 pts	
Présentation du dossier	5
Total	100

1. Éliminatoire (score total) : score inférieur à 60/100 (même s'il s'agit d'un candidat unique).
2. Éliminatoire pour chaque rubrique (Activité de recherche dans la spécialité, Exposé oral, Présentation du dossier): inférieur à 60/100 par rubrique.
3. Toute activité rapportée (Recherche, enseignement, rayonnement, etc...) par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex. attestation de stage et attestation d'enseignement en tant que vacataire signées soit par le directeur de l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute de quoi elle ne sera pas considérée.
4. Si le candidat dispose d'un article publié dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il encadre, sa position en tant que premier, second ou dernier signature aura le même poids (x1). En cas de thèse de doctorat en cotutelle, sa position en tant que premier, second, avant dernier ou dernier signataire aura le même poids (x1)
5. Si le candidat dispose d'un article publié (dans un journal impacté, journal indexé, ouvrage, chapitre dans un ouvrage, communication dans une manifestation scientifique avec ou sans comité de lecture) en dehors d'un encadrement de thèse de doctorat, la pondération suivante sera appliquée : 1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au delà: x 0.25)
6. Pour l'exposé oral, il faut donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances (discussion)

Signatures des membres du Jury

Kaouthar Grissa Lebdi



Monia Ben Halima Kamel



Bouzid Nasraoui



Najoua Namouchi Kachouri



Mohieddine Ksantini

